



SPIP 77 Réau Une entrée en matière glissante



A l'appel de la CGT insertion probation les personnels de l'antenne de Réau (CNE + CD), syndiqués et non syndiqués, réunis en Assemblée Générale le 6 février 2018, avaient pris acte du report de la réforme statutaire pourtant obtenue de haute lutte, et du non respect des engagements pris par l'Etat.

Il était acté également une mobilisation des CPIP à compter du 12 février 2018 avec les modalités d'action suivantes, en réponse à l'appel à mobilisation :

- Le boycott des CAP et des CPU (Seule fera fait mention d'une phrase type dans les avis sur Genesis)
- Le port d'un brassard « CPIP EN COLERE »
- La communication de notre mouvement de protestation aux partenaires associatifs, institutionnels, et élus régionaux
- La mention suivante dans les rapports rédigés à destination de l'autorité judiciaire en lieu et place du positionnement sur les faits, indépendamment de leur reconnaissance : « L'expertise des SPIP n'étant pas reconnue par les plus hautes instances de l'Etat, nous ne sommes pas en mesure de formuler un avis développé et circonstancié ». Et dans les courriels : « SPIP mobilisés pour la réforme statutaire: parole présidentielle reniée, métier déconsidéré, CPIP sacrifiés ! »

Toutefois, il semblerait que la route vers la mobilisation soit glissante et que le fatalisme ait emporté nos légitimes revendications avec lui, dans les rangs des SPIP, ce malgré l'appel à la mobilisation.

Nous étions prêts à encourir la sanction pour défendre notre métier mais pas si nous sommes seuls.

Aussi, après avoir été reçus par la DFSPiP adjointe nous enjoignant de réaliser nos tâches sous peine de demande d'explication (pour ne pas dire sanction), il a été décidé de revoir les modalités d'action à compter du 13 février 2018 de la manière suivante :

- Le port d'un brassard « CPIP EN COLERE »
- Communication de notre mouvement de protestation aux partenaires associatifs, institutionnels, et élus régionaux
- Dans les courriels : « SPIP mobilisés pour la réforme statutaire: parole présidentielle reniée, métier déconsidéré, CPIP sacrifiés ! »
- La mention suivante dans les rapports rédigés à destination de l'autorité judiciaire et dans les avis CPU « L'expertise des SPIP n'étant pas reconnue par les plus hautes instances de l'Etat, les CPIP sont mobilisés afin d'obtenir la reconnaissance qui leur est due.»

Nous restons mobilisés afin de défendre nos missions, notre expertise et attendons la reconnaissance qui nous est due.

Fait à Réau le 12 février 2018